

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 30 (1993)
Heft: 1144

Artikel: Il y a cinquante ans un manifeste consensuel
Autor: Pochon, Charles-F. / Gavillet, André
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011758>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Il y a cinquante ans un manifeste consensuel

(cfp/ag) A l'automne 1943 se préparent les élections nationales. Un groupe de citoyennes et de citoyens vaudois, à prédominance intellectuelle, lance un manifeste pour souligner quelques points fondamentaux d'un programme pour une législature qui, on peut l'entr'espérer, verra l'après-guerre.

La liste des cosignataires réunit des hommes et des femmes qui vont, peu après, se séparer ou s'affronter publiquement. Ainsi l'helléniste André Bonnard, qui fera l'éloge de l'«homo sovieticus» et le philosophe Henri-Louis Miéville, qui dénoncera avec force le stalinisme. L'éventail des professions et des sensibilités est très large; on relèvera l'engagement es qualités de juges cantonaux et d'héritiers du libéralisme vaudois aux côtés d'hommes de gauche tels le Dr Gloor, de coopérateurs et même d'un banquier, futur directeur du Crédit foncier vaudois.

Dans un bref commentaire de ce programme, on soulignera le point 1, révélateur de la dureté des conditions salariales. Les plaies de la crise de 1933 n'étaient pas encore pansées, 30% des salariés étaient à la marge du minimum vital.

Le manifeste annonce le réformisme d'après-guerre (AVS, point 2) et la participation des socialistes aux exécutifs (point 5). Il essaie de prémunir contre la future guerre froide: la dénonciation des excès de la police politique doit être remarquée (point 4).

Quant à la communauté professionnelle, comme dépassement du salariat, elle n'ira jamais au-delà du stade traditionnel des conventions collectives.

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Secrétaire de rédaction:
Frances Trezevant
Honegger (fth)
Ont également collaboré à
ce numéro:
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Abonnement: 75 francs
pour une année
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612,
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9
Composition et maquette:
Frances Trezevant
Honegger, Pierre Imhof,
Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et
Métiers SA, Renens

Pour une politique de réalisations

(...)

1. Il faut assurer aux travailleurs des deux sexes la **rémunération suffisante** qui leur permettra de s'entretenir eux et leur famille et les prévenir contre l'instabilité de l'emploi. L'ordre garant de notre sécurité ne sera réalisé qu'au jour où, en fait, chaque famille recevra ce qui est indispensable à une existence digne de ce nom. Le problème des salaires féminins et du travail à domicile exige tout particulièrement d'être examiné et résolu plus équitablement.

2. Les mesures pour la réalisation prochaine et générale de l'**assurance-vieillesse** doivent être décidées sans tarder. Elles doivent être appropriées à nos besoins et tenir compte des organisations de prévoyance déjà existantes. Des droits précis doivent être reconnus à ceux que la faible rétribution de leur travail privé jusqu'ici de la possibilité d'assurer eux-mêmes leurs vieux jours.

3. Le travail national doit être organisé et l'ouvrier complètement intégré dans l'entreprise comme dans le métier. Cette participation effective et régulière se réalisera le mieux dans le cadre de la **communauté professionnelle** par le moyen d'organismes paritaires émanant de syndicats ouvriers organisés et reconnus. Il faudra que l'autorité du chef d'entreprise soit sauvegardée en même temps que seront assurés et réglementés les droits de l'ouvrier. Il est désirable que la loi, sous des formes qui doivent rester souples, vienne consacrer l'organisation

professionnelle naissante, en raison des services qu'elle a déjà rendus et des promesses qu'elle contient; il faut qu'elle en fasse une institution durable et qu'elle réduise à l'impuissance, partout où elle se manifeste — soit du côté d'un certain conservatisme peu clairvoyant, soit du côté de l'extrémisme révolutionnaire — la résistance, sourde ou active, opposée à cette évolution nécessaire au maintien de la paix sociale et de l'union nationale.

4. Les **libertés publiques doivent être rétablies**; sauf en matière de commerce et d'industrie, pour autant qu'ils subissent les nécessités de l'état de guerre, le régime actuel du contrôle et des interdictions ne doit pas se perpétuer. Pas plus en fait qu'en droits il n'est possible, ni opportun, ni juste de limiter la liberté de la presse, si ce n'est touchant la politique extérieure quand la sécurité du pays est en jeu.

Et il en est de même de la liberté de réunion: l'autorité doit se borner à maintenir l'ordre public et à réprimer de malsaines excitations à la haine et à la violence. Les luttes qui vont accompagner l'élaboration de notre statut d'après-guerre doivent se faire dans la lumière, avec la participation de tous les Suisses, sans en exclure les citoyens d'esprit indépendant, les hommes de l'opposition, à quelque groupe qu'ils appartiennent, pourvu qu'ils acceptent les règles du jeu démocratique. L'intervention d'une police politique dans le domaine de la pensée et des débats publics est un non-sens.

5. Bien que le problème de la participation ouvrière se pose avant tout sur le plan économique et social, il convient, par esprit d'équité et dans l'intérêt général, d'**associer aux auto-**

Ça coûte que dalle, mais ça peut rapporter gros

INTERNE, EXTERNE

Selon l'Office fédéral de la statistique, les accidents de la circulation ont coûté 6,6 milliards de francs en 1991, soit l'équivalent de 2% du produit intérieur brut.

D'après une autre étude d'Ecoplan et de l'Office fédéral des transports publiée en 1991, les accidents auraient entraîné, sur une année, les coûts suivants, en millions de francs:

	rail	route
interne	70	4082
externe	68	1659

Les coûts externes comptabilisent tous les frais qui ne sont pas directement pris en charge par les auteurs d'un accident ou leur assurance. Ces coûts peuvent être facilement calculables (subventions aux hôpitaux) ou plus difficiles à estimer (perte de production des victimes).

(pi) L'art de la conduite des camions irait-il de pair avec la maîtrise de l'équilibre ? Cela fait longtemps que les milieux patronaux en général et routiers en particulier réclament le désengagement de l'Etat des secteurs commerciaux où il intervient: transport marchandises ferroviaire, télécoms, etc. Mais les mêmes se sont toujours opposés à ce que le trafic se voie imputé ses coûts dits sociaux, actuellement pris en charge par l'Etat ou par des privés: dégâts causés aux bâtiments, aux plantes et aux personnes par la pollution, coûts non couverts des accidents, protection contre le bruit, etc.

L'exercice devenant périlleux et l'argumentation difficile pour soutenir cette contradiction, les routiers nous servent une nouvelle mouture d'une vieille contre-attaque: si le trafic génère (éventuellement) des coûts, disent-ils, il est aussi producteur de bénéfice social, et on a tort de le négliger, celui-ci compensant plus que largement ceux-là. C'est la Fédération routière suisse (FRS) qui le dit, relayée par l'ASTAG (les camionneurs) et le Touring club suisse. Ils se basent sur une étude du professeur

Rainer Willeke, «scientifique de l'Université de Cologne». Quels sont ces bénéfices ? En gros, ils se résument à cette phrase: «*La société industrielle et de consommation moderne a besoin d'une grande mobilité au niveau du trafic-voyageurs et marchandises. Le bon fonctionnement des voies de circulation est une condition sine qua non de tout système économique et social*». Pour la FRS, il faut aussi tenir compte désormais, des «*pertes d'avantages*», soit «*les répercussions défavorables des mesures prises au niveau des transports sur la compétitivité et le développement ultérieur de la productivité de notre pays. En effet, les limitations et restrictions apportées au trafic routier ne réduisent pas seulement les avantages pour les usagers de la route directement concernés, mais ils abaissent le niveau de productivité et d'approvisionnement de l'économie dans son ensemble*».

C'est oublier un peu vite que les restrictions décidées jusqu'à maintenant ont une motivation qui, si elle n'est pas économique, n'en est pas moins justifiée: il est clair que la productivité serait améliorée en supprimant les limitations de vitesse... Mais à quel prix humain ?

Quoi qu'il en soit, on ne peut opposer les bénéfices aux coûts sociaux dans une simple opération arithmétique. Dans les faits, les bénéfices sociaux du trafic sont automatiquement distribués: si, grâce à l'efficacité du réseau routier, une entreprise parvient à rationaliser la gestion de ses stocks et à diminuer ses frais de livraison, elle augmentera son bénéfice ou, en situation normale de concurrence, elle diminuera le prix de ses produits. Il y a «distribution» du bénéfice aux consommateurs. La logique économique voudrait donc que les coûts sociaux soient facturés à ces mêmes consommateurs, par le biais de leur «internalisation» dans le prix des transports. Or il sont actuellement pris en charge soit par la collectivité, et reportés sur les contribuables, soit par des privés. Le jeu de la concurrence est faussé, puisqu'un autre agent de transport, comme le train, producteur de coûts externes moindres, est obligé de supporter — et, en l'absence de subventions, de facturer — une plus grande part des «frais de production» de sa prestation.

On pourrait d'ailleurs appliquer la logique du professeur Willeke à d'autres secteurs, pour justifier une participation accrue de l'Etat: l'économie suisse, où les services prédominent, a davantage besoin de faire circuler de l'information que des camions; pourquoi dès lors ne prendrait-on pas en charge une partie du coût du réseau téléphonique ? Et toute activité humaine est plus ou moins génératrice de «bénéfices sociaux». Ne serait-ce que pour celui qui l'accomplit. ■

...

rités exécutives les représentants qualifiés du monde ouvrier. Nous entendons par là ceux à qui la majorité des ouvriers accordent plus spécialement leur confiance et qui sont prêts à collaborer dans un esprit de mutuelle compréhension avec les représentants des autres classes de la population.

(...)

Signataires:

MM. André Bonnard, professeur à l'Université – D^r Fernand Cardis, Lausanne – Christian Chatenay, juge cantonal – M^{me} Renée de Miéville, Lausanne – Charles-F. Ducommun, Montreux – Edmond Grin, professeur à l'Université – Charles Frank, directeur de la Société coopérative de consommation, Lausanne – M^{me} Claire Lasserre-Guisan, Le Mont – Robert Matthey, professeur à l'Université – Louis Meylan, directeur de l'Ecole supérieure de jeunes filles, Lausanne – Henri-L. Miéville, professeur à l'Université – D^r Gustave Piotet, Nyon – M^{me} Jeanne Paschoud, Lausanne – Emile Richard, juge cantonal – Pierre Secrétan, pasteur, Lausanne – M^{me} Eva Thévenaz, présidente des coopératrices romandes – Maurice Veillard, Lausanne – D^r Ernest Gloor, Renens – Pierre Joseph, ingénieur, Lausanne – M^{me} Georges Leuch, Lausanne – Adolphe Meystre, commerçant, Lausanne – Marc Monnier, secrétaire ouvrier, Lausanne – Albert Ueltschi, employé aux CFF, Lausanne. ■